



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 07 juillet 2025

Objet : Classement des paysages de la Côte de Nuits (21)

Un décret du 2 juillet 2025 (publié au Journal Officiel du 3 juillet) a procédé au classement des paysages de la Côte de Nuits sur les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey, Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny, Gilly-lès-Cîteaux, Vougeot, Flagey-Echézeaux, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges et Premeaux-Prissey. Ce décret vient conclure plus de 10 années de procédures et de concertations menées par l'inspection des sites de la DREAL.

Ce nouveau site classé (au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites) porte sur un périmètre de 4 530 ha, sur un bandeau d'environ 20 km au sud de Dijon. Il introduit une protection forte pour les paysages exceptionnels de la Côte de Nuits, composé des vignobles en coteau et des combes naturelles et boisées en surplombs.

La création de ce site classé est fondée sur la reconnaissance des caractéristiques pittoresques et historiques du site :

- Un site pittoresque par la beauté de ses paysages et l'harmonie qui se dégage de ses différentes composantes : crêtes et sommets de collines boisés, coteau ciselé par de nombreuses combes rocheuses, vignobles de coteau structurés par du patrimoine de pierre, villages viticoles au débouché des combes, dont les silhouettes sont enserrées dans la vigne...

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

- Un site historique par le témoignage, visible dans le paysage, des pratiques viticoles bourguignonnes et de la stabilité au fil des siècles de la mosaïque parcellaire (= les "Climats") qui fonde aujourd'hui la singularité et la renommée des vignobles de la côte. Les éléments historiques et authentiques de l'exploitation viticole, tels que les murets, murs de soutènement, cabottes, meurgers, arbres isolés, structurent le parcellaire viticole et donnent une épaisseur supplémentaire à ce paysage particulier. Ils méritent donc d'être sauvegardés et transmis aux générations futures.

Après les Côtes de Beaune, ce nouveau site classé sur la Côte de Nuits vient compléter les dispositifs de protection des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015 et dont nous célébrons les 10 ans cette année.

Cette protection « site classé » offrira des garanties et un contrôle de l'État sur la préservation du paysage exceptionnel de la Côte de Nuits, sous la co-responsabilité au quotidien de l'inspecteur des sites de la DREAL et de l'architecte des bâtiments de France. Cette nouvelle servitude d'utilité publique, qui relève du Code de l'Environnement, introduit un régime d'autorisation spéciale pour tous les aménagements et travaux susceptibles de modifier l'aspect du site classé.



Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC



Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC



Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC